



L'assurance auto et les majorations bonus/malus

Par **apsie**, le **20/02/2009** à **04:05**

Bonjour, je conduis depuis de nombreuses années, pas d'accidents, pas de retraits de permis, assurance à jour de règlements.

Mon assurance, me faisait payer des mensualités énormes, pour une petite voiture sans valeur, j'ai rompu mon contrat pour m'assurer dans une autre agence. A la réception de la note d'informations demandé pour un nouveau contrat, je me suis aperçu que mes cotisations antérieures correspondaient à un statut de jeunes conducteurs ou à une personne ayant commis de très graves et nombreux accidents pendant une année. J'ai encore contacté cette assurance afin qu'elle change le bonu/malus sur la note d'informations, pas de réponse, la nouvelle assurance me prélève des cotisations très lourdes, trop lourdes pour mon budget. Je peux prouver avec mes anciens contrats que j'avais un bonus conséquent et que pour le moment je paye des cotisations qui ne correspondent à rien... Que faut-il faire pour récupérer mon bonus et le remboursement des mensualités prélevées à tort sur mon compte.